

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Pédocriminalité : le président de la Fégafoot en liberté provisoire

HIER, le procureur de la République près le tribunal de première instance de Libreville, André Patrick Roponat, a signé le sésame qui accorde ce droit à Pierre-Alain MOUNGUENGUI, en détention préventive depuis cinq mois.

G.R.M
Libreville/Gabon

PIERRE - ALAIN MOUNGUENGUI, président de la Fédération gabonaise de football (Fégafoot), a bénéficié d'une liberté provisoire. Hier, le procureur de la République près le tribunal de première instance de Libreville, André Patrick Roponat, a signé son ordre de mise en liberté provisoire, a-t-on appris de sources judiciaires. Le dossier étant toujours en instruction, notre informateur n'a pas voulu nous donner davantage de détails. Car, "tout dossier en instruction est secret". Il a cependant souligné que "le patron de l'instance faîtière du football national n'est pas sorti de l'auberge".

Celui que l'on appelle affectueusement PAM vient donc de passer près de cinq mois derrière les barreaux. C'est, en effet, le 27 avril dernier que le président fraîchement réélu de la Fégafoot a été placé sous mandat de dépôt à la prison centrale de la capitale gabonaise, au terme de son audition par le magistrat instructeur, dans le cadre du scandale de pédocriminalité dans le milieu sportif national. Il aurait, selon l'accu-



Photo: SYLLA/L'Union

Pierre-Alain MOUNGUENGUI reste sous le coup de la justice.

sation, fermé les yeux sur des pratiques odieuses perpétrées contre les enfants garçons par un certain nombre d'encadreurs de football. Certains de ces encadreurs sont d'ailleurs en détention préventive à la grande maison d'arrêt de Libreville. Le

plus célèbre se nomme Patrick Assoumou Eyi alias Capello. Ce dernier avait été interpellé au niveau de Ntoum, alors qu'il cherchait à quitter le Gabon par Cocobeach.

En confirmant le placement sous mandat de dépôt de Pierre-

Alain MOUNGUENGUI, la justice avait purement et simplement rejeté la demande de liberté provisoire formulée par son conseil, dans le cadre d'un scandale qui ternit l'image du sport national depuis la fin de l'année dernière. Cette affaire,

pour rappel, a été révélée par un confrère français. Poussant les services judiciaires à mener des investigations en vue de la manifestation de la vérité.

Cadre du Parti démocratique gabonais (PDG), ses ennuis judiciaires, avérés ou non, ont amputé de cinq mois dans son troisième mandat à la tête de l'association sportive nationale la plus convoitée du Gabon.

Il importe de noter que le "Capellogate" n'a pas fait que des victimes dans le football.

Grand encadreur de taekwondo, Me Martin Aveira dit Chaka se trouve aussi à la prison de Gros-Bouquet depuis quelques mois. Tout comme les tennismen Dandhy Poaty et Jean Komi Vivon.

Cela dit, après sa mise en liberté provisoire, d'aucuns se demandent déjà quelle suite la justice entend donner au dossier PAM, en soupçonnant qu'au Gabon, "ce qui est provisoire est généralement définitif".

Contrepoint

Pas tout à fait tiré d'affaire

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

LA mise en liberté provisoire du président de la Fédération gabonaise de football (Fégafoot), Pierre-Alain MOUNGUENGUI, ne signifie pas systématiquement qu'il soit tiré d'affaire. N'en déplaise aux dirigeants des instances faîtières internationale et continentale, entre autres. Lesquels n'avaient pas vu d'un bon œil cette procédure ayant

abouti à la mise en examen de celui qui venait pourtant d'être réélu à la tête de la représentation nationale du sport-roi. Au point même de crier à l'ingérence du politique dans le milieu sportif. D'après une source judiciaire au fait de ce type de dossier, ce qu'il faut savoir du statut dont vient de bénéficier Pierre-Alain MOUNGUENGUI, c'est que celui-ci ne le lave en aucun cas de tout soupçon. D'autant plus que l'étiquette de mis en cause lui colle

toujours à la peau et que, par conséquent, il demeure sous le coup de la justice. Ainsi, à la différence des autres personnes placées sous mandat de dépôt à la faveur du scandale de pédocriminalité, le patron de la Fégafoot, bien que sorti de prison, reste soumis à certaines obligations qui restreignent manifestement le champ de cette liberté provisoire.

Raison pour laquelle Pierre-Alain MOUNGUENGUI a le devoir,

par exemple, de répondre aux convocations de l'autorité judiciaire dans le cadre de la manifestation de la vérité. Et s'il lui vient l'envie de se mouvoir, notamment pour des raisons de santé, le mis en cause est contraint d'avertir le juge d'instruction de tous ses déplacements. Tout autre agissement contraire à la dernière obligation pourrait conférer à l'intéressé le statut de fugitif.